

## **SALAIRES : NE PAS DESESPERER LES TOS...**

L'inflation sur un an a été de 3,6 % selon l'INSEE entre juillet 2007 et juillet 2008. Nos statisticiens signalent même une baisse des prix de - 0,2 % au cours de ce mois de juillet. Cet indice mensuel tient compte des soldes d'été, de la baisse des prix de l'habillement et de celle des chaussures et des autres produits manufacturés. Mais on sait bien que tout le monde n'a pas forcément des achats de vêtements à effectuer en juillet. Par contre, fin juillet l'INSEE annonçait que les prix des fruits et légumes avaient augmenté respectivement de 17,9% et de 11,1%. (les fruits de saison : pêches 23,8% et abricots 53,6% ; les légumes d'été, melons 21,2% et tomates 13,9%.)

Quant à l'énergie tout le monde a constaté l'envolée du prix du pétrole. Les autres énergies ne sont pas en reste : le gaz a augmenté de 5% (c'est sa troisième augmentation de l'année) et l'électricité de 2%. Bref tout augmente... sauf nos salaires. Les 0,8 % d'augmentation de la valeur du point d'indice prévus pour l'année 2008 sont ridicules par rapport à l'augmentation des prix. Les engagements pris par les organisations syndicales et le gouvernement lors de la signature du relevé de conclusion sur le pouvoir d'achat de février d'établir des ajustements en mai-juin n'ont débouché sur rien. Quels avantages ces syndicats y ont-ils trouvés ?

La « GIPA », garantie individuelle du pouvoir d'achat, qui ne concerne que peu de personnels ? La revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C, initialement prévue pour le 1<sup>er</sup> octobre mise en œuvre au 1<sup>er</sup> juillet 2008, ne correspond en réalité qu'à l'actualisation des bas salaires par rapport au SMIC, et les modifications pour la grille indiciaire de la catégorie B (début de grille porté à 325, et une meilleure attractivité en fin de carrière) ne sont en réalité que des replâtrages permettant d'allonger la durée de carrière des personnels et donc de les payer moins une grande partie de leur carrière!

Au SNATOS, nous revendiquons le rattrapage des pertes subies depuis 2000 par nos salaires ainsi que le maintien de notre pouvoir d'achat. Cela passe obligatoirement par une augmentation de la valeur du point d'indice (au minimum de 12 %), seule mesure permettant l'égalité de traitement de l'ensemble des fonctionnaires

Paris le 5 septembre 2008

André GROSS Secrétaire Général